

Résumé

Produits de connaissance sur les politiques, les institutions et la gouvernance

Le Conseil consultatif du Mécanisme Africain de Réforme de Pêche (MARP) a examiné, mis à jour et enrichi quatre produits de connaissance sur les politiques, les institutions et la gouvernance. Ces produits de connaissance ont ensuite été adoptés lors de la 3ieme réunion du Conseil consultatif qui s'est tenue à Mombasa les 14 et 15 août 2025, comme suit :

1. Note d'orientation sur le renforcement des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de réaliser les aspirations de l'Agenda 2063
2. Note de plaidoyer sur l'institutionnalisation et l'utilisation de la base de données africaine sur les pêches et l'aquaculture (AFAData)
3. Note d'orientation sur le renforcement de la gouvernance des océans, en mettant l'accent sur les accords d'accès aux pêcheries (AAP)
4. Analyse et mesures envisagées concernant les politiques, les institutions et les questions de gouvernance pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Le résumé des produits de connaissance susmentionnés est présenté ci-dessous :

1-Note d'orientation – Renforcer les investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063

Cette note d'orientation évalue l'état de préparation du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique à la réalisation de l'Agenda 2063, sur la base d'études prospectives sur l'adaptation au changement climatique, l'approvisionnement en poisson et la sécurité alimentaire, ainsi que l'intégration de la dimension de genre. Elle met en évidence des défis tels que le déficit d'approvisionnement en poisson, les pertes importantes après la récolte, le sous-développement de l'aquaculture, la vulnérabilité au changement climatique, les inégalités liées au genre et la faiblesse de la gouvernance et des capacités institutionnelles. Elle recommande de stimuler la production halieutique grâce à une meilleure gestion des ressources, à l'expansion de l'aquaculture et à la réduction de la pêche illégale ; d'investir dans l'éducation et le renforcement des capacités spécifiques au secteur, en accord avec les chaînes de valeur de l'économie bleue ; d'intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique ; de réformer la gouvernance grâce à une planification coordonnée axée sur les résultats au niveau de l'UA, des régions et des pays ; l'autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur de la pêche ; et la mise à profit des partenariats public-privé grâce à l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) afin d'attirer les investissements, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire conformément aux engagements pris à Kampala dans le cadre du PDDAA, la croissance économique et l'équité sociale à travers le continent.

2-Note de plaidoyer sur l'institutionnalisation et l'utilisation de la base de données sur la pêche et l'aquaculture en Afrique (AFAData)

La base de données sur la pêche et l'aquaculture en Afrique (AFAData) est une plateforme à l'échelle du continent visant à harmoniser les données sur la pêche et l'aquaculture dans les États membres de l'Union africaine. Ce secteur, essentiel pour l'emploi, la nutrition et le développement économique, est confronté à des défis tels que la pêche INN, la faiblesse de la gouvernance et l'insuffisance des données pour une prise de décision fondée sur des preuves. AFAData comble ces lacunes en fournissant un système sécurisé et interactif pour la collecte, l'analyse et le partage de données standardisées sur la production, le commerce, l'environnement et les aspects socio-économiques. Testée dans sept États Membres de l'UA et validée lors d'ateliers régionaux, la base de données vise à soutenir la gestion durable, à améliorer les décisions politiques, à renforcer la coopération régionale et à renforcer les capacités institutionnelles. Une institutionnalisation complète, des mises à niveau techniques, y compris la communication



d'informations au CAADP dans le cadre du rapport biennal de Kampala, le renforcement des capacités et un financement durable, sont recommandés afin de garantir l'efficacité à long terme d'AFAData et son rôle dans l'orientation du développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

3-Note d'orientation sur le renforcement de la gouvernance des océans, en mettant l'accent sur les accords d'accès aux pêcheries (AAP)

Les ressources côtières et marines de l'Afrique sont essentielles pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la durabilité environnementale, mais le secteur de la pêche est confronté à des défis importants, notamment la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la dégradation des habitats, la pollution et le changement climatique. Les accords d'accès aux pêcheries (AAP) conclus avec des flottes étrangères, bien qu'ils génèrent des revenus, ne rapportent actuellement que 10 à 15 % de la valeur du poisson transformé aux États africains, ce qui limite les avantages économiques et nuit aux moyens de subsistance locaux. Cette note d'orientation recommande aux États africains de passer du statut de preneurs de prix à celui de fixateurs de valeur dans les négociations des AAP en adoptant des politiques nationales cohérentes, en augmentant les retombées économiques grâce à des taxes écologiques et à des revendications sur la valeur ajoutée des États pratiquant la pêche lointaine, en renforçant la coopération régionale, en développant les capacités de négociation et de formation, en protégeant la pêche artisanale, en garantissant la transformation et l'emploi au niveau national, en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique et en renforçant le suivi, le contrôle et la surveillance. La mise en œuvre de ces mesures renforcera le pouvoir de négociation de l'Afrique, maximisera les avantages économiques et sociaux, préservera les écosystèmes marins et positionnera la pêche comme la pierre angulaire de l'économie bleue et du programme de développement durable du continent.

4-Analyse et actions envisagées en matière de politiques, d'institutions et de gouvernance pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique est essentiel pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la croissance économique, mais il est confronté à des défis tels que la faiblesse de la gouvernance, le manque de données, les effets du changement climatique et les lacunes dans la mise en œuvre des politiques. Une analyse SWOT complète a permis d'identifier des atouts tels que des cadres politiques bien établis, une coordination régionale et une participation active des parties prenantes, ainsi que des faiblesses telles qu'une dépendance excessive à l'égard des financements externes, des capacités insuffisantes et une mauvaise coordination intersectorielle. Elle a également mis en évidence les opportunités offertes par les initiatives d'économie bleue et la collaboration régionale, ainsi que les menaces liées au changement climatique, à la pollution et aux risques de gouvernance.

Le résultat de cette analyse SWOT est le plan d'action proposé, qui met l'accent sur le renforcement de la gouvernance, l'amélioration des systèmes de suivi et de données, la promotion de l'adaptation au changement climatique, la mobilisation de financements nationaux et la promotion des partenariats public-privé. Une mise en œuvre coordonnée par les États membres de l'UA, les CER, les ORP et d'autres parties prenantes permettra d'améliorer la productivité du secteur, de préserver les écosystèmes aquatiques, de soutenir les communautés résilientes et de positionner la pêche et l'aquaculture comme la pierre angulaire de l'économie bleue et du programme de développement durable de l'Afrique.